



CORRIGENDUM Nº1

Référence de publication : COD22021-10027 Lieu(x) d'exécution : République Démocratique du Congo

Objet : Mise en place d'une approche agroécologique intégrée individualisée et communautaire pour la gestion des bassins versants dans les territoires de MWENGA et WALUNGU (SUD KIVU)

L'appel à proposition est modifié/corrigé comme suit :

Paragraphe 2.2.3: Date limite de soumission de la note conceptuelle

Lire:

La date limite de soumission des notes conceptuelles est fixée au Lundi 06 mai 2024 à 16h 00 heure de Bukavu (GMT + 2) telle que prouvé par l'accusé de réception. Toute note conceptuelle soumise après la date et heure limites sera rejetée.

Au lieu de:

La date limite de soumission des notes conceptuelles est fixée au Vendredi 19 avril 2024 à 16h 00 heure de Bukavu (GMT + 2) telle que prouvé par l'accusé de réception. Toute note conceptuelle soumise après la date et heure limites sera rejetée.

Paragraphe 2.2.4: Autres renseignements sur la note conceptuelle

Lire:

Une session d'information relative au présent appel à propositions sera organisée en date du **27 mars 2024 à 10h00**, heure de Bukavu (GMT+2) et accessible via Microsoft Teams en suivant le lien https://msteams.link/CXUJ

Les demandeurs peuvent envoyer leurs questions par courrier électronique, au plus tard 10 jours avant la date limite de soumission des notes conceptuelles, simultanément aux trois adresse(s) figurant ciaprès, en indiquant clairement la référence de l'appel à propositions

Adresses de courrier électronique :

damien.hauswirth@enabel.be

maouloud.diallo@enabel.be

arsene.kulondwa@enabel.be

L'autorité contractante n'a pas l'obligation de fournir des éclaircissements sur des questions reçues après cette date.

Il y sera répondu au plus tard 4 jours avant la date limite de soumission des notes conceptuelles.

Afin de garantir l'égalité de traitement des demandeurs, l'autorité contractante ne peut pas donner d'avis préalable sur la recevabilité des demandeurs, d'une action ou d'activités spécifiques.

Les réponses à ces questions ainsi que d'autres informations importantes communiquées au cours de la procédure d'évaluation seront publiées en temps utile sur le site Web Enabel. Il est par conséquent recommandé de consulter régulièrement le site internet dont l'adresse figure ci-dessus afin d'être informé des questions et réponses publiées.

Au lieu de:

Une session d'information relative au présent appel à propositions sera organisée en date du

27 mars 2024 à 10h00, heure de Bukavu (GMT+2) et accessible via Microsoft Teams en suivant le lien https://msteams.link/CXUJ

Les demandeurs peuvent envoyer leurs questions par courrier électronique, au plus tard 21 jours avant la date limite de soumission des notes conceptuelles, simultanément aux trois adresse(s) figurant ciaprès, en indiquant clairement la référence de l'appel à propositions

Adresses de courrier électronique :

damien.hauswirth@enabel.be

maouloud.diallo@enabel.be

arsene.kulondwa@enabel.be

L'autorité contractante n'a pas l'obligation de fournir des éclaircissements sur des questions reçues après cette date.

Il y sera répondu au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des notes conceptuelles.

Afin de garantir l'égalité de traitement des demandeurs, l'autorité contractante ne peut pas donner d'avis préalable sur la recevabilité des demandeurs, d'une action ou d'activités spécifiques.

Les réponses à ces questions ainsi que d'autres informations importantes communiquées au cours de la procédure d'évaluation seront publiées en temps utile sur le site Web Enabel. Il est par conséquent recommandé de consulter régulièrement le site internet dont l'adresse figure ci-dessus afin d'être informé des questions et réponses publiées.

Paragraphe 2.4.2: Calendrier indicatif

Lire:

	Date	Heure*
Réunion d'information (si nécessaire)	27 mars 2024	10h00
Date limite pour les demandes	26 avril 2024	-
d'éclaircissements à l'autorité contractante		
Dernière date à laquelle des éclaircissements	02 mai 2024	-
sont donnés par l'autorité contractante		
Date limite de soumission des notes	06 mai 2024	16h00
conceptuelles;		
Information des demandeurs sur l'ouverture,	24 mai 2024*	-
les vérifications administratives et l'évaluation		
de la note conceptuelle (étape 1)		
Invitations à soumettre les propositions	24 mai 2024*	-
Réunion d'information avec les demandeurs	31 mai 2024*	
présélectionnés (si nécessaire)		
Date limite de soumission des propositions	24 juin 2024*	-
Demande certificats et pièces justificatives	25 juillet 2024*	-
relatives aux motifs d'exclusion (voir 2.1.1 (2))		
Réception certificats et pièces justificatives	15 jours après la demande	16h00
relatives aux motifs d'exclusion	(09 aout 2024)*	
Analyse organisationnelle des demandeurs	25 juillet 2024*	-
dont la proposition a été présélectionnée.		
Notification de la décision d'octroi et	23 aout 2024*	-
transmission de la convention de subsides		
signée		
Signature de la convention de subsides par le	Au plus tard 15 jours après	-
bénéficiaire contractant	notification de l'octroi	

^{*} **Date provisoire**. Toutes les heures sont en heure locale de l'autorité contractante (GMT+2).

Ce calendrier indicatif peut être mis à jour par l'autorité contractante au cours de la procédure. Dans ce cas, le calendrier mis à jour sera publié sur le site <u>www.enabel.be</u>.

CONDITIONS DE LA MISE EN ŒUVRE APRES LA DECISION DE L'AUTORITE CONTRACTANTE D'ATTRIBUTION DES SUBSIDES

Avec la décision d'octroi des subsides, les bénéficiaires-contractants se verront proposer une convention basée sur le modèle de convention de subsides de l'autorité contractante (annexe E des présentes lignes directrices). Par la signature de la note conceptuelle et de la proposition (annexe A des présentes lignes directrices), les demandeurs acceptent, si les subsides leur sont attribués, les conditions contractuelles du modèle de convention de subsides.

Au lieu de :

	Date	Heure*
Réunion d'information (si nécessaire)	27 mars 2024	10h00
Date limite pour les demandes	29 mars 2024	-
d'éclaircissements à l'autorité contractante		
Dernière date à laquelle des éclaircissements	08 avril 2024	-
sont donnés par l'autorité contractante		
Date limite de soumission des notes	19 avril 2024	16h00
conceptuelles;		
Information des demandeurs sur l'ouverture,	07 mai 2024*	-
les vérifications administratives et l'évaluation		
de la note conceptuelle (étape 1)		
Invitations à soumettre les propositions	07 mai 2024*	-
Réunion d'information avec les demandeurs	14 mai 2024*	
présélectionnés (si nécessaire)		
Date limite de soumission des propositions	06 juin 2024*	-
Demande certificats et pièces justificatives	08 juillet 2024*	-
relatives aux motifs d'exclusion (voir 2.1.1 (2))		
Réception certificats et pièces justificatives	15 jours après la demande	16h00
relatives aux motifs d'exclusion	(23 juillet 2024)*	
Analyse organisationnelle des demandeurs	08 juillet 2024*	-
dont la proposition a été présélectionnée.		
Notification de la décision d'octroi et	06 aout 2024*	-
transmission de la convention de subsides		
signée		
Signature de la convention de subsides par le	Au plus tard 15 jours après	-
bénéficiaire contractant	notification de l'octroi	

^{*} **Date provisoire**. Toutes les heures sont en heure locale de l'autorité contractante (GMT+2).

Ce calendrier indicatif peut être mis à jour par l'autorité contractante au cours de la procédure. Dans ce cas, le calendrier mis à jour sera publié sur le site <u>www.enabel.be</u>.

CONDITIONS DE LA MISE EN ŒUVRE APRES LA DECISION DE L'AUTORITE CONTRACTANTE D'ATTRIBUTION DES SUBSIDES

Avec la décision d'octroi des subsides, les bénéficiaires-contractants se verront proposer une convention basée sur le modèle de convention de subsides de l'autorité contractante (annexe E des présentes lignes directrices). Par la signature de la note conceptuelle et de la proposition (annexe A des présentes lignes directrices), les demandeurs acceptent, si les subsides leur sont attribués, les conditions contractuelles du modèle de convention de subsides.